



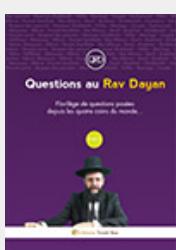
Traité Maasser Chéni

Michna 8 - Chapitre 2

הפורט סלע מפעות מעשר שני,
בית שמא אומרים: כל הסלע מפעות;
ובית היל אומרים: שקל בסף ושקל מפעות.
רבנן מאיר אומר:

אין מפלין בסף ופרות על הכסף;
וחכמים מתיירים:

Celui qui convertit en séla' la monnaie de la seconde dîme peut, selon Beth Chamaï, échanger toute la monnaie pour un séla'. Beth Hillel dit : [il peut échanger la valeur d'un chékel d'argent mais [doit garder la valeur d'un chekel de monnaie [de cuivre]. Rabbi Méïr dit : on ne doit pas rendre profanes de l'argent et des fruits [réunis] contre d'autre argent, mais les Sages l'autorisent.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions